



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Énergies en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine : Une vision régionale pour une transition écologique

Mémoire de la Conférence régionale des élus
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
(CRÉGÎM)

Déposé dans le cadre des consultations de la
Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Septembre 2013

Table des matières

I. Présentation de la CRÉGÎM.....	6
i. Mobiliser, soutenir, développer.....	6
ii. Un territoire particulier composé de deux entités distinctes.....	6
II. Enjeux énergétiques.....	6
iii. L'enjeu environnemental.....	6
<i>Intégrité de nos milieux, en particulier de nos paysages.....</i>	<i>7</i>
<i>Viabilité des écosystèmes marins.....</i>	<i>7</i>
<i>Capacité de la province à entrer dans une transition écologique.....</i>	<i>7</i>
iv. L'enjeu économique.....	8
<i>Pérennité des secteurs halieutique et touristique.....</i>	<i>8</i>
<i>Création et transformation de richesses locales et régionales.....</i>	<i>8</i>
<i>Maintien de nos infrastructures régionales et de nos services publics.....</i>	<i>8</i>
<i>Maintien de la compétitivité de l'industrie éolienne et d'autres sources d'énergies renouvelables.....</i>	<i>8</i>
III. La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine se distinguent.....	9
v. Les actions de la CRÉGÎM dans le dossier des énergies.....	9
<i>Éolien – Création de la Régie intermunicipale de l'énergie.....</i>	<i>9</i>
<i>Hydrocarbures – Les Forums sur les hydrocarbures.....</i>	<i>9</i>
<i>Biomasse forestière.....</i>	<i>10</i>
<i>Production d'électricité aux Îles-de-la-Madeleine.....</i>	<i>10</i>
IV. D'importants défis liés aux transports en région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	11
vi. Réduire l'utilisation de l'automobile et la consommation de véhicules énergivores	11
vii. Remettre à niveau le réseau ferroviaire gaspésien.....	11
viii. Valoriser le transport maritime.....	12
ix. Négocier des offres de transport aérien souples.....	12
V. Les objectifs de la future politique énergétique du Québec du point de vue régional.....	13
x. Réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	13
xi. Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie.....	13
xii. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions.....	13
xiii. Miser sur la production d'énergies renouvelables et développer les énergies renouvelables émergentes en favorisant le développement et l'innovation.....	14

xiv. Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois.....	14
<i>Des encadrements légaux adaptés au contexte actuel du Québec, en matière de ressources naturelles et de protection de l'environnement</i>	<i>15</i>
<i>L'amélioration des connaissances et la concertation</i>	<i>16</i>
<i>Un système de redevances locales et de retombées économiques régionales selon l'approche patrimoniale.....</i>	<i>17</i>
xv. Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.....	18
VI. Perspectives régionales d'actions et recommandations	19
xvi. Une perspective phare	19
xvii. Identification de leviers et perspectives d'actions	19
Conclusion	23
VII. Références	24

Rédaction :

Amandine Chapelle, chargée de projet, dossier hydrocarbures, CRÉGÎM.

Didier Dufour, dossier éolien, CRÉGÎM.

Benoît Bazinet, agent de développement et de concertation, infrastructures et services publics. CRÉGÎM

Jérôme Fournier, agent de développement et de concertation, secteur forestier. CRÉGÎM

Dave Lavoie, directeur, Créneau Éolien ACCORD.

Révision :

Gilbert Scantland, directeur général, coordonnateur de la Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT), CRÉGÎM.

Joël Arseneau, président, Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. vice-président, CRÉGÎM. maire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Communication :

Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
153-2, rue de la Reine
Gaspé (Québec) G4X 1T5

(418) 368-6171

Remerciements :

La Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tient à remercier les partenaires suivants qui ont contribué à l'élaboration du présent mémoire : Le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM).

La CRÉGÎM remercie tous les citoyens qui ont participé aux rencontres des Forums sur les hydrocarbures.

I. Présentation de la CRÉGÎM

i. Mobiliser, soutenir, développer

La Conférence régionale des élus (CRÉGÎM) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement pour les territoires gaspésien et madelinot, en matière de développement régional. Sa mission est de mobiliser et de soutenir ses partenaires dans la réalisation d'actions concertées, et de développer avec eux les moyens nécessaires pour atteindre des objectifs. La CRÉGÎM suit un plan quinquennal de développement (PQD), dans lequel sont inscrits les grands objectifs à atteindre. Il s'agit d'un plan régional, autour duquel la CRÉ entend mobiliser tous les partenaires régionaux. Il se décline par la suite sous la forme de plans d'action annuels.

ii. Un territoire particulier composé de deux entités distinctes

La CRÉGÎM a un territoire singulier sous sa responsabilité. Réunissant la Gaspésie et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, au cœur du golfe du Saint-Laurent, les actions que l'organisation met en œuvre doivent souvent faire preuve de modulation, afin de s'adapter à deux réalités très différentes à plus égards. Ainsi, les défis du territoire gaspésien sont difficilement applicables au territoire madelinot, et inversement. La grandeur de cette entité administrative et son excentricité sont à considérer pour bien comprendre les propos tenus dans le présent mémoire.

II. Enjeux énergétiques

Parler d'« enjeux » énergétiques n'est pas évident. Un enjeu se définit par ce qui est exposé au risque. À la question « qu'a-t-on à perdre, dans notre région, face à de nouveaux développements énergétiques du Québec? », nous mettons en lumière des préoccupations régionales concrètes.

iii. L'enjeu environnemental

La notion d'empreinte écologique (*ecological footprint*) est une notion intéressante pour comprendre la durabilité, ou la non-durabilité de nos sociétés. Développé depuis le début des années 1990, ce concept nous invite à comprendre notre impact général et

son importance sur notre environnement naturel. Bien évidemment, la consommation d'énergie est directement liée à cet impact.

En 2012, un rapport de la WWF, mis à jour aux deux ans, évalue l'empreinte écologique du Canada comme étant l'une des plus fortes au monde. Les modes de vie et de consommation actuels du Canada exercent une pression telle que si ces derniers étaient adoptés par l'ensemble de la population mondiale, il faudrait plus de trois planètes Terre pour y répondre¹. Cette pression sur les ressources naturelles est insoutenable. La question de poursuivre le développement économique du Québec en conservant les mêmes modes de vie et de consommation doit être adressée aux enjeux énergétiques.

À l'échelle régionale, l'environnement dans les politiques énergétiques se traduit dans les enjeux suivants :

Intégrité de nos milieux, en particulier de nos paysages

Les paysages sont des pierres angulaires de notre développement. En 2013, la Gaspésie se dote d'une Charte des paysages, afin de mobiliser les acteurs régionaux autour de principes qui guideront les actions futures. Il s'agit d'une première au Québec, qui démontre bien à quel point nos paysages sont une richesse et assurent l'avenir de multiples activités économiques. Les Îles-de-la-Madeleine suivent cet exemple et travaillent à établir une charte de ce type.

Viabilité des écosystèmes marins

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine sont, encore à ce jour, des territoires essentiellement tournés vers la mer. Tourisme et pêches reflètent cet enjeu. L'aménagement des zones côtières doit faire l'objet d'attentions particulières. De nombreuses solutions énergétiques peuvent être développées le long des littoraux. Ceci ne va pas sans poser problème lorsqu'il s'agit d'écosystèmes en mouvement.

Capacité de la province à entrer dans une transition écologique

Une transition écologique implique des changements radicaux dans notre consommation d'énergies et de produits. Ce processus vise la décarbonisation de notre économie et demeure dans le développement de nouvelles solutions pour le transport de personnes et de marchandises, et dans la mise en application de stratégies d'innovation.

¹ <http://www.cbc.ca/news/technology/story/2012/05/15/world-wildlife-fund-report-canada.html>;

iv. L'enjeu économique

À l'échelle régionale, l'économie dans les politiques énergétiques se traduit dans les enjeux suivants :

Pérennité des secteurs halieutique et touristique

La politique énergétique du Québec ne doit pas nuire à la santé économique des secteurs les plus forts de notre région. Elle doit pouvoir les intégrer et les accompagner dans une nouvelle relation avec les énergies.

Création et transformation de richesses locales et régionales

Les politiques énergétiques doivent non seulement s'appliquer à l'ensemble de la province, mais elles doivent également accorder une part importante aux régions. Sans cela, leur validité et leur application sont largement compromises.

Maintien de nos infrastructures régionales et de nos services publics

La politique énergétique ne doit pas contrevenir aux efforts déployés par la région pour maintenir et entretenir nos infrastructures. Plusieurs infrastructures, dans leur état actuel, ne pourraient convenir à une intensification du développement minier, pétrolier et gazier sur le territoire. Il faut veiller à la consolidation et à la mise à niveau de ces diverses installations en même temps que d'envisager certains développements énergétiques.

Maintien de la compétitivité de l'industrie éolienne et d'autres sources d'énergies renouvelables

L'industrie éolienne a apporté un nouveau souffle au développement de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. La grande majorité des municipalités de la région font partie de la Régie intermunicipale de l'énergie, et profitent collectivement des retombées économiques de ce secteur. Il en va de l'avenir de plus de 1000 emplois sur le territoire, et 5000 dans l'ensemble du Québec.

III. La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine se distinguent

v. Les actions de la CRÉGÎM dans le dossier des énergies

La CRÉGÎM suit de près le dossier de l'énergie dans la région. Différents volets le composent. Les principaux sont les suivants : énergie éolienne et hydrocarbures.

Éolien – Création de la Régie intermunicipale de l'énergie

La CRÉGÎM s'implique depuis plusieurs années dans le développement de la filière éolienne. L'organisme était en première ligne des intervenants qui ont soumis l'idée de créer une industrie éolienne structurée en Gaspésie dans le cadre du plan de relance de la Gaspésie. Aujourd'hui, la CRÉGÎM poursuit son engagement en étant administratrice au TechnoCentre éolien et en participant à certaines activités du Créneau éolien ACCORD, tout en collaborant au financement de ces deux organisations.

La Régie intermunicipale de l'énergie est issue de la CRÉGÎM. Elle a, entre autres, le mandat de développer des parcs éoliens sur le territoire de la région administrative Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine en concertation avec les 6 municipalités régionales de comté. La Régie a déjà été sélectionnée pour la réalisation d'un parc éolien de l'appel d'offres d'énergie éolienne communautaire, lancé en 2009 par Hydro-Québec. Ce parc éolien, réalisé en collaboration avec la compagnie Invenergy et le turbinier Enercon, consiste à la mise en service d'ici décembre 2013 de 23 nouveaux mégawatts dans le secteur des Plateaux de la Matapédia (MRC d'Avignon).

Hydrocarbures – Les Forums sur les hydrocarbures

Le dossier des hydrocarbures a pris beaucoup d'importance dans les travaux de la CRÉGÎM au cours des deux dernières années. La région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine connaît une situation particulière dans ce dossier, puisqu'elle est autant **concernée** et **préoccupée** par la question des hydrocarbures marins (golfe du Saint-Laurent), que par celle des hydrocarbures terrestres (exploration en cours en Gaspésie; dossier du gaz naturel aux Îles-de-la-Madeleine).

Depuis plus de deux ans, la CRÉGÎM opère une veille stratégique dans le dossier des hydrocarbures :

- 2011 – 2012 : Participations aux processus d'évaluations environnementales stratégiques dans le golfe du Saint-Laurent;

- 2013 : Participation aux audiences du BAPE sur les impacts, l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, en particulier du gaz naturel;
- 2013 : Demande de mise en place d'un programme d'évaluation environnementale stratégique en Gaspésie sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures.

Début 2012, la CRÉGÎM lance les Forums sur les hydrocarbures, un projet de concertation citoyenne dont le but est d'offrir des espaces d'information et de discussion pour le public. Ces espaces prendront différentes formes : création d'un site web (www.hydrocarburesgim.ca), entrevues filmées, réseaux sociaux et rencontres sur le territoire. Durant l'année 2013, trois tournées régionales de trois dates ont été proposées au public :

- Les hydrocarbures dans la région : tours d'horizon et discussions – mars 2013;
- Hydrocarbures : aspects socio-économiques (en présence d'un panel) – juin 2013;
- Comment réduire notre pétrodépendance? Vers une stratégie énergétique régionale – septembre 2013.

Durant ces neuf rencontres, les forums ont réuni 432 participants.

Biomasse forestière

Au cours des dernières années, la CRÉGÎM a été très active afin de créer un engouement régional visant l'intégration de la filière énergétique au sein de la filière forestière dans une vision de développement d'énergies vertes en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

En effet, la région encourage les initiatives de production d'énergie provenant, notamment, de produits densifiés et autres biocombustibles tels :

- La biomasse forestière résiduelle provenant des opérations de récolte;
- Les coproduits issus des activités de première transformation des bois;
- La récolte de feuillus intolérants impropres au sciage.

Production d'électricité aux Îles-de-la-Madeleine

En 2013, la CRÉGÎM a participé au financement et à l'élaboration du portrait énergétique des Îles-de-la-Madeleine, réalisé par la firme d'ingénierie Dunsky. Ce bilan dresse l'état de situation sur la production d'électricité actuelle aux Îles, via une centrale au mazout lourd. Il propose des scénarios pour envisager un meilleur bilan énergétique local.

IV. D'importants défis liés aux transports en région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Un fait : 70 % de notre consommation d'hydrocarbures au Québec est simplement brûlée dans les transports. Il s'agit d'un non-sens. Il faut donc agir prioritairement sur ce secteur pour réduire efficacement notre dépendance au pétrole.

vi. Réduire l'utilisation de l'automobile et la consommation de véhicules énergivores

Entre 2005 et 2010, la Société d'assurance automobile du Québec observe une hausse du nombre de véhicules dans la région. Plus significativement, on observe une hausse de 17,7 % des camions légers pour la promenade. La tendance va vers des véhicules plus énergivores².

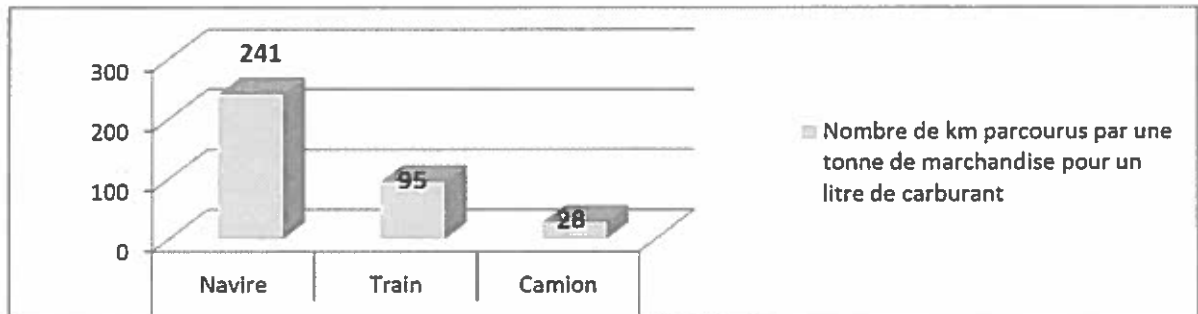
Le portrait énergétique régional réalisé par le CREGÎM en 2013 explique cette dépendance aux véhicules individuels par l'étalement urbain et la faible densité de population. Plus de 6300 km de routes constituent le réseau routier régional, et la quasi-totalité des marchandises consommées dans la région est acheminée par route (camions lourds).

vii. Remettre à niveau le réseau ferroviaire gaspésien

La Société de chemin de fer de la Gaspésie (SCFG) regroupe 20 emplois permanents et 15 emplois saisonniers. Le train est utilisé par plusieurs industries de la région pour transporter leurs marchandises. Il contribue donc directement à son développement économique. Avec son arrêt, ce sont environ 700 emplois qui seraient menacés à moyen et long termes.

En 2013, la SCFG a lancé un train touristique pour la Gaspésie. Il s'agit d'offrir un nouveau moyen de transport aux touristes, et d'attirer de nouvelles clientèles en région. Ce produit garantit la consolidation des activités de l'entreprise RailGD à New Richmond (50 emplois). L'industrie manufacturière éolienne ainsi que le développement de la future cimenterie de Port-Daniel sont deux secteurs qui s'intéressent de près au chemin de fer gaspésien.

² Par notre PRORPE Énergie. Portrait énergétique Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. CREGÎM. 2013;



Source : Plan de transport de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine, Direction Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - Ministère des Transports du Québec, 2004

viii. Valoriser le transport maritime

Le transport maritime, en dehors des activités de pêche, est sans doute le moyen de transport le moins exploité dans la région à ce jour. Pourtant, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, véritables « portes d'entrée » vers le fleuve Saint-Laurent, sont très bien situées pour profiter de ce mode de transport. Notons que, selon les chiffres du MTQ (2004), pour un litre de carburant, une tonne de marchandise peut parcourir 241 kilomètres par navire.

En outre, la baie de Gaspé pourrait présenter des avantages remarquables pour développer le transport par voie maritime. Le port de Sandy Beach pourrait être, en importance, le deuxième port en milieu protégé et en eau profonde au monde.

ix. Négocier des offres de transport aérien souples

Le transport aérien est un secteur stratégique qui pourrait connaître de nouveaux développements dans les prochaines années. Les Îles-de-la-Madeleine en sont particulièrement dépendantes. Ces offres doivent se faire plus compétitives pour la région.

V. Les objectifs de la future politique énergétique du Québec du point de vue régional

x. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Cet objectif est crucial et demeure, selon la CRÉGÎM, le plus important, en même temps que de représenter les plus grands défis.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Conservation et préservation de nos milieux côtiers, des zones fragiles et de la biodiversité;
- Pérennité de l'industrie des pêches et du tourisme.

xi. Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie

Cet objectif arrime bien deux aspects importants dans le dossier de l'énergie au Québec. Il permet aussi de concilier efficacement économie et environnement. Cependant, d'un point de vue régional, il représente un défi de taille en Gaspésie. En outre, il n'est pas applicable ni souhaitable aux Îles-de-la-Madeleine dans le contexte d'une production d'électricité avec des énergies fossiles. L'électrification doit s'adapter à une diversité de modes de transports. On n'entend peu parler à ce titre des transports maritimes, en particulier des bateaux de pêche. Ces derniers sont très énergivores (hydrocarbures), et des solutions doivent être rapidement trouvées dans le domaine. La production d'hydrogène à partir de l'éolien pourrait être une avenue en Gaspésie.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Augmentation de la consommation d'électricité dans la région;
- Réduction de la consommation d'essence;
- Changements dans les choix de véhicules.

xii. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions

Cet objectif reçoit beaucoup d'échos aux Îles-de-la-Madeleine, où la production

d'électricité est problématique à plusieurs égards. L'efficacité énergétique implique des procédés plus performants. Cependant, il est étrange de voir le développement des régions spécifiquement cantonné à cette visée.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Des normes d'écoconstruction plus strictes et des bâtiments écoénergétiques;
- Faire de l'écoconstruction la norme de construction.

xiii. Miser sur la production d'énergies renouvelables et développer les énergies renouvelables émergentes en favorisant le développement et l'innovation

La région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entend se tourner résolument vers les énergies renouvelables. C'est en partie chose faite avec l'énergie éolienne, mais d'autres pistes restent à suivre.

Actuellement en Amérique du Nord, le coût du Kilowatt/heure (KWh) d'électricité est largement déterminé par les coûts d'exploitation des gaz et pétrole de schiste, notamment aux États-Unis. Cette situation fait peser d'importants risques sur la compétitivité de l'énergie éolienne et sur son développement futur. Il est essentiel que le gouvernement provincial prenne ce facteur en compte, car dans le cas d'une exploitation d'hydrocarbures au Québec, une menace pèserait sur la pérennité de l'industrie éolienne. Cet argument est aussi valable pour le développement d'énergies renouvelables émergentes.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Diversification des sources d'énergies renouvelables dans la région;
- Diversification des emplois sur le territoire;
- Nouveau souffle pour le secteur forestier.

xiv. Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois

Selon la CRÉGÎM, le développement et les perspectives actuels de l'exploration pétrolière et gazière sur son territoire, à l'intérieur du cadre légal encore en vigueur au Québec, contreviennent à long terme à la capacité du Québec et de ses régions à entrer dans une transition écologique. Un travail de fond doit être mené par toutes les instances décisionnelles pour aller plus loin et viser une transition profonde de nos

modes de vie. En attendant l'atteinte de ce but, une transition énergétique est nécessaire, et les ressources fossiles du Québec peuvent servir cette transition. Cependant, la CRÉGÎM entend souligner des conditions *sine qua non*.

L'organisation est consciente du coût social, économique et environnemental de la dépendance actuelle du Québec et de ses régions au pétrole. Dans le même temps, elle s'interroge sur le coût social, économique et environnemental potentiel de l'exploration, et de l'exploitation éventuelle d'hydrocarbures sur son territoire.

Considérant ces faits, la CRÉGÎM se positionne en fonction de conditions qu'elle juge essentielles concernant le développement de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures terrestres sur son territoire, et marin dans le golfe du Saint-Laurent. Ces conditions sont les suivantes :

Des encadrements légaux adaptés au contexte actuel du Québec, en matière de ressources naturelles et de protection de l'environnement

Cette première condition n'est toujours pas remplie à ce jour. La loi sur les mines est encore en vigueur. Cette loi est unanimement critiquée car obsolète. La CRÉGÎM estime que sans un encadrement légal adapté, le développement mené actuellement sur le territoire est en défaveur du développement de la région et du principe de propriété des Québécois de cette ressource.

En juin 2013, la CRÉGÎM a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) un mémoire pour apporter ses recommandations au projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (CRÉGÎM; 2013). Plusieurs points du règlement ont été soulevés comme étant trop limités ou manquant de précisions. À titre d'exemple, un suivi maximal de dix ans n'est pas suffisant, lorsqu'il s'agit d'un forage minier ou pétrolier. La CRÉGÎM juge inacceptable le manque de suivi qui a eu cours par le passé. Elle s'inquiète de voir que les nouvelles mesures proposées ne prévoient pas de suivis assez longs. À titre d'exemple, les négligences de suivis ayant cours pour certains forages de la SOQUEM aux Îles-de-la-Madeleine (dans le secteur de Sandy Hook, puits GZ11, GZ12, GZ14 et GZ13³) ne favorisent pas la confiance dans un développement futur.

La CRÉGÎM condamne les poursuites judiciaires intentées aux municipalités de Gaspé et de Ristigouche Sud-Est, par des compagnies pétrolières. Ces poursuites sont menées faute de règles claires, et sont considérées comme des « poursuites bâillon » par l'organisation.

³ <http://www.ledevoir.com/960forages>

La CRÉGÎM estime que de nouveaux encadrements légaux sont une priorité dans ce dossier, avant de poursuivre l'exploration pétrolière et gazière. Elle recommande au gouvernement du Québec d'entamer une réelle collaboration avec la province de l'Alberta, dont la législation, précise et détaillée en matière d'hydrocarbures terrestres, pourrait être un modèle à suivre.

L'amélioration des connaissances et la concertation

Actuellement, le développement des hydrocarbures ne fait pas consensus et l'acceptabilité sociale est loin d'être acquise. À ce titre, la CRÉGÎM évalue un manque important de connaissances sur ce dossier.

Voici les demandes d'amélioration des connaissances faites par la CRÉGÎM et sans réponse à ce jour :

Avril 2013	<p>Évaluation environnementale en Gaspésie</p> <p>La CRÉGÎM, par résolution officielle, demande au gouvernement du Québec que soit mis en place un programme d'ÉES spécifique à la Gaspésie. Cette évaluation doit permettre de dresser un état des connaissances, et d'identifier les impacts majeurs de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures terrestres sur le territoire.</p>
Octobre 2012	<p>Demande de commission d'examen dans le golfe du Saint-Laurent</p> <p>Dans le cadre des consultations de l'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-NLOPB, l'Office) pour la mise à jour de son ÉES dans la portion terre-neuvienne du golfe, la CRÉGÎM demande à l'Office de prendre connaissance du rapport final de l'ÉES 2 (Québec). Elle recommande à l'Office d'entamer des discussions avec le ministère des Ressources naturelles du Québec. Elle recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le partage des connaissances; - La mise en place par la voix de l'Office d'une commission d'examen fédérale dans le golfe du Saint-Laurent. <p>Le golfe doit être vu comme une entité.</p> <p>Les Îles-de-la-Madeleine, par leur situation géographique, sont particulièrement préoccupées par ce manque de communication entre les provinces qui entourent le golfe. Elles invitent ces dernières à ouvrir une discussion interprovinciale et à adopter une approche intégrée.</p>

La CRÉGÎM recommande donc au gouvernement du Québec de remplir ces conditions avant d'aller de l'avant dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures terrestres.

La CRÉGÎM est particulièrement préoccupée par l'exploration pétrolière et gazière qui pourrait avoir lieu dans le golfe du Saint-Laurent. Les derniers rapports fédéraux concernant les capacités d'intervention existantes dans le cas d'un accident lié aux activités pétrolières et gazières, comme un déversement, ne sont pas encourageants (Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada). Ils démontrent un manque évident de moyens d'intervention efficaces. Le gouvernement du Québec doit prendre en considération cet état de fait avant de se positionner sur la question de l'exploration d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. La CRÉGÎM émet de nombreuses réserves face à ce développement, considérant ces impacts éventuels sur l'environnement, les secteurs halieutique et touristique de la région, le manque d'encadrement légal au Québec, et l'absence de garanties de retombées régionales.

Un système de redevances locales et de retombées économiques régionales selon l'approche patrimoniale

Dans l'état actuel, les hydrocarbures n'enrichissent d'aucune manière la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Les redevances perçues par le Québec sont centralisées et sont calculées selon un régime beaucoup trop faible.

La CRÉGÎM estime que les hydrocarbures présents sur son territoire, s'ils sont éventuellement explorés et exploités, doivent répondre à une exigence de retombées économiques régionales et locales. Ce nouveau régime de retombées économiques doit aller plus loin qu'un partage de redevances. Il doit également aller plus loin que la promesse de créations d'emplois. S'il est avéré, notamment par une étude menée par le Nouveau-Brunswick⁴, qu'un forage assure le maintien de plus d'une vingtaine d'emplois à temps plein, cet argument ne doit pas être le seul à confirmer la présence de retombées économiques locales.

La CRÉGÎM demande à ce que cette réflexion soit menée par le gouvernement du Québec, en concertation avec la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. La région doit pouvoir tirer profit de ses ressources naturelles, et transformer sur son territoire la richesse engendrée. L'exemple de la Régie intermunicipale de l'énergie est éloquent. Il doit en être de même pour le développement des hydrocarbures. La seule création d'emplois ne suffit pas à tirer pleinement profit de nos ressources. Les retombées économiques doivent intégrer l'ensemble d'un milieu de vie, et peuvent répondre à une plus grande diversité de besoins.

⁴ Deloitte. 2013. Avenir N-B : Possibilités liées à la chaîne d'approvisionnement du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick;

Afin de répondre aux conditions exprimées ici, la CRÉGÎM recommande au gouvernement de suivre un modèle économique s'inspirant de l'approche patrimoniale pour l'exploitation de nos ressources naturelles.

Dans une note de recherche préliminaire, Jean-François Spain (CIRADD) et François l'Italien (IRÉC) (2013) font l'analyse du modèle économique qui encadre actuellement l'exploration et l'exploitation pétrolière et mettent de l'avant les caractéristiques spécifiques du développement des hydrocarbures en Gaspésie⁵.

L'approche patrimoniale propose une nouvelle relation économique avec les ressources naturelles du territoire. Elle est basée « sur le principe selon lequel les ressources naturelles, renouvelables ou non, constituent un patrimoine collectif devant bénéficier à l'ensemble de la société québécoise. Cette approche a été concrétisée par l'institutionnalisation de la SOQUIP et de Ressources Québec » (p.iii; 2013).

« Dans l'état actuel, explique la recherche, les retombées économiques de la mise en place de la filière pétrolière en Gaspésie ont une capacité limitée de structuration de l'espace économique régional » (p.iii; 2013). L'approche patrimoniale doit non seulement être envisagée, mais doit aussi être améliorée pour intégrer un partage de la rente avec la région dans laquelle la ressource est produite.

L'approche patrimoniale est la plus susceptible d'accorder une place à la concertation, et d'intégrer les principes de la Loi sur le développement durable du Québec. Cette approche permet une mainmise sur le contrôle et le suivi de l'exploration et de l'exploitation de la ressource par les pouvoirs publics. Elle force la transparence et la reddition de comptes auprès des collectivités. Mais de meilleurs modes de suivis doivent être définis, pour ne pas reproduire les erreurs du passé.

xv. Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.

Le Québec et ses régions doivent voir les énergies et leur gestion sur le long terme. Cet objectif ne doit pas se contenter de viser la production d'énergies, mais également ses modes de distribution et leurs consommations.

Les impacts régionaux liés à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Consolidation d'une production énergétique diversifiée et intégrée sur le territoire;
- Responsabilisation dans les modes de consommations d'énergies.

⁵ Spain et l'Italien. 2013. *Du pétrole pour le Québec ? Analyse socio-économique du modèle de développement de la filière pétrolière en Gaspésie*. CIRADD. 43 p.

VI. Perspectives régionales d'actions et recommandations

xvi. Une perspective phare

Faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine un laboratoire d'innovations énergétiques en vertu d'une approche intégrée, décentralisée, dans un but d'amélioration de la qualité de vie.

xvii. Identification de leviers et perspectives d'actions

Leviers	Perspectives régionales pour répondre aux objectifs nationaux de la future politique énergétique
La Concertation	Réaliser une évaluation environnementale stratégique en Gaspésie, sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures Adopter une approche intégrée et concertée des ressources du golfe du Saint-Laurent, en encourageant un dialogue interprovincial Entamer des discussions avec Hydro-Québec afin de statuer sur ses orientations concernant la production d'énergies aux Îles-de-la-Madeleine, en incluant les instances et les communautés locales Respecter une approche de transition économique dans le cas d'une fermeture de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine Soutenir les initiatives de sensibilisation environnementale Participer à l'élaboration de nouvelles lois et de règlements adaptés concernant l'exploration et

	<p>l'exploitation des hydrocarbures au Québec</p> <p>Reprendre le contrôle des ressources minières, pétrolières et gazières présentes sur le territoire</p> <p>Recevoir de la part d'Hydro-Québec les informations concernant les limites de capacité de charge pour le transport d'électricité entre Rimouski et Rivière-du-Loup</p> <p>Négocier avec Hydro-Québec une modulation de ses politiques de gestions énergétiques, afin de favoriser la voie de l'autosuffisance énergétique aux Îles-de-la-Madeleine, en concertation avec les instances et les communautés locales</p>
L'intégration	<p>Adopter une approche intégrée et concertée des ressources du golfe du Saint-Laurent, en encourageant un dialogue interprovincial</p> <p>Poursuivre les efforts de mise en œuvre des principes de tourisme durable</p> <p>Soutenir la promotion d'initiatives visant l'intégration de la filière énergétique à la filière forestière</p> <p>Établir un partenariat avec le gouvernement du Québec et Hydro-Québec pour intégrer la filière forestière au contexte énergétique québécois en vue de diversifier la production d'énergies vertes.</p>
L'innovation	<p>Adopter des critères de gestion intégrée des sources de production d'énergies</p> <p>Encourager l'innovation dans le secteur des pêches, en particulier dans la demande d'énergies.</p> <p>Poursuivre le soutien à l'industrie éolienne</p> <p>Poursuivre le soutien au TechnoCentre éolien et au Créneau éolien ACCORD</p> <p>À partir de la production éolienne, développer des recherches autour de projets d'énergies alternatives</p>

	<p>dans les domaines du couplage éolien-diesel, de l'hydrogène, l'air comprimé, le stockage pour des applications dans des secteurs comme les pêches ou les mines</p> <p>Poursuivre les travaux sur les reconversions de chauffage à la biomasse</p> <p>Développer des procédés d'écologie industrielle</p> <p>Comparer les impacts économiques des différentes filières de ressources énergétiques renouvelables</p> <p>Mettre en valeur la biomasse pour le chauffage industriel (biomasse forestière résiduelle, coproduits issus de premières transformations du bois, récolte de feuillus intolérants impropres au sciage)</p> <p>Développer les procédés de biométhanisation pour la production d'énergie à partir de matières putrescibles</p> <p>Mettre en valeur les déchets produits sur le territoire</p>
<p>Les transports</p>	<p>Poursuivre le développement des transports collectifs en région, et soutenir le RÉGIM</p> <p>Revaloriser et soutenir le réseau ferroviaire gaspésien</p> <p>Valoriser et développer le transport maritime de marchandises</p> <p>Installer des bornes de chargement pour voitures électriques à intervalles réguliers, le long des grands axes gaspésiens (routes 132, 198, 299)</p> <p>Poursuivre les travaux du bureau de logistique des transports de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, selon une politique de mobilité durable</p> <p>Développer un réseau de transport d'électricité efficace en mesure d'accueillir davantage d'énergie</p>

<p>La Décentralisation</p>	<p>éolienne en provenance de la Gaspésie</p> <p>Entamer des discussions avec Hydro-Québec afin de statuer sur ses orientations concernant la production d'énergies aux Îles-de-la-Madeleine, en incluant les instances et les communautés locales</p> <p>Négocier avec Hydro-Québec une modulation de ses politiques de gestions énergétiques, afin de favoriser la voie de l'autosuffisance énergétique aux Îles-de-la-Madeleine, en concertation avec les instances et les communautés locales</p> <p>Viser l'autonomie et l'autosuffisance énergétique aux Îles-de-la-Madeleine</p> <p>Développer l'énergie solaire sur les toits des maisons</p> <p>Permettre et encourager le développement d'une filière « petite éolienne » domestique</p> <p>Négocier, avec les instances régionales, un régime de redevances locales sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur leur territoire</p> <p>Poursuivre les travaux au sein de la Régie intermunicipale de l'énergie</p> <p>Conserver les exigences de contenu régional dans les appels d'offres éoliens pour la région désignée</p> <p>Reprendre le contrôle des ressources minières, pétrolières et gazières présentes sur le territoire afin de conserver les capitaux générés dans le milieu où ils sont produits</p>
<p>L'aménagement du territoire</p>	<p>Éviter le dézonage agricole</p> <p>Sensibiliser le public aux meilleures pratiques en termes d'isolation des bâtiments</p> <p>Rehausser les normes d'efficacité énergétique des bâtiments</p>

Conclusion

Le présent mémoire n'entend pas seulement répondre aux objectifs de la future politique énergétique du Québec en apportant ses recommandations. **Il entend affirmer le souhait d'aller plus loin dans la réflexion du Québec sur sa production et sa consommation d'énergies.** Il s'agit de réfléchir sur nos rapports aux divers modes d'énergies et de comprendre que nos modes de vie et de déplacement sont au cœur des problèmes économiques et environnementaux actuels. La CRÉGÎM estime que les premiers pas de la prochaine politique énergétique ne sont pas assez audacieux. Ils ne permettent pas d'entrevoir clairement le rôle que les régions du Québec doivent jouer pour une réduction réelle de nos émissions de gaz à effet de serre, et l'amélioration de l'équilibre économique du Québec.

La CRÉGÎM a adressé ses pistes de solution, en même temps que d'interroger, à plusieurs égards, la pertinence de certains des objectifs nationaux. Elle a souhaité démontrer qu'il est nécessaire de penser les intérêts à l'échelle des régions, là où les réalités et les difficultés de la production énergétique se vivent et doivent se gérer. C'est en particulier pour cette raison qu'elle a présenté ses conditions face à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire. Elle tient à rappeler ici que **la définition des règles claires et strictes et l'amélioration des connaissances sont essentielles. Ces mêmes arguments ont été repris par les représentants de l'industrie des hydrocarbures, lors de rencontres publiques régionales en juin 2013.**

Nous demandons le soutien et l'écoute du gouvernement du Québec pour mettre en œuvre une politique énergétique audacieuse qui prendra pleinement en compte les défis de notre territoire.

VII. Références

Bureau du Vérificateur général du Canada. Commissariat à l'environnement et au développement durable du Canada. 2013. Rapport sur les capacités d'intervention du Canada en cas de déversement majeur d'hydrocarbures en mer. Point de vue du Commissaire. 38 p.

CIRADD. 2013. Propositions visant à soutenir l'élaboration du mémoire de la CRÉGÎM devant être présenté à la consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec. Miser sur l'innovation et la durabilité. Document de travail.

CRÉGÎM / CRNT. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire – région administrative Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. 223 p. + annexes

CRÉGÎM. 2012. Mémoire d'analyse de l'évaluation environnementale stratégique 2 (ÉES2) – Mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. 35 p.

CRÉGÎM. 2013. Mémoire présentant les commentaires de la CRÉGÎM sur le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection [...]. 5 p.

CRÉGÎM. 2013. Mémoire dans le cadre de l'audience publique du BAPE portant sur les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. 81 p.

CRÉGÎM. 2013. Plan quinquennal de développement. www.cre-gim.net

CRÉGÎM. 2013. Par Notre PROPRE Énergie. Portrait énergétique régional et plan d'action pour la réduction de la dépendance au pétrole. 36 p. et 22 p. www.cregim.org

CRÉGÎM, RÉGÎM, CIRADD et SCFG. 2013. L'avenir de la politique québécoise de mobilité durable : La vision de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Mémoire remis au MTQ. 25 p.

DELOITTE. 2013. Avenir N-B : Possibilités liées à la chaîne d'approvisionnement du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. 80 p.

Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie / MAMRÔT. 2011. L'énergie renouvelable : source naturelle de succès pour le développement rural. 63 p.

SPAIN et L'ITALIEN. 2013. Du pétrole pour le Québec ? Analyse socio-économique du modèle de développement de la filière pétrolière en Gaspésie. CIRADD, IRÉC. 43 p.

Sites web

Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : www.cre-gim.net
Forums sur les hydrocarbures Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :
www.hydrocarburesgim.ca
Conseil régional de l'environnement Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : www.cregim.org

